



ARRETE N° 2026-586
SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
Réservation Stationnement
Parking Vert Feuillage
Jeudi 30 Juillet 2026

Monsieur Maire de la Ville de Honfleur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5, L2213-1 à L2213-6,

VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,

VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,

VU l'Arrêté Municipal n°2026-304 en date du 7 Avril 2026 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Madame Marlène FAUVEL,

VU la demande de la Société SEINETANCH – 18 route de Fourmetot – 27500 Manneville-sur-Risle, de réglementer le stationnement, afin de réaliser des travaux de réparation d'étanchéité, sur le parking de la Résidence du Vert Feuillage au n°46a, cours Albert Manuel, Jeudi 30 Juillet 2026 de 6h00 à 18h00,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : Le Demandeur est autorisé à réserver 2 places de stationnement, dans le cadre de travaux de réparation d'étanchéité, sur le parking de la Résidence du Vert Feuillage au n°46a, cours Albert Manuel, Jeudi 30 Juillet 2026 de 6h00 à 18h00.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit et réservé à la Société intervenante, au lieu et à la date cités dans l'Article 1.

ARTICLE 3 : Des panneaux réglementaires avec affichage du présent arrêté seront mis en place par le Demandeur.

L'arrêté devra être impérativement affiché et visible, derrière le pare-brise du véhicule de la Société intervenante.

ARTICLE 4 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables du Centre Technique Municipal et du Centre de Secours, à la Police Municipale et à la Société intervenante, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR le 16 Juillet 2026

Pour le Maire et par délégation,

L'Adjointe à la Circulation

Marlène FAUVEL

